

ACCOR CA SUFFIT

ACCOR PAS D'ACCORD... LES SALARIES EN ONT MARRE... SCISSION DES ACTIVITES ET CESSIONS D'HOTELS CA SUFFIT !

ARRETEZ DE BRADER VOS SALARIES AU PROFIT DU GRAND CAPITAL

LES SALARIES NE SONT PAS DES MARCHANDISES A VENDRE

ALORS QUE LES SALARIES SONT VENDUS EN FRANCE LE GROUPE SE DEVELOPPE A VITESSE GRAND V DANS D'AUTRES PAYS AVEC LES RECETTES ET BENEFICES REALISEES SUR LE DOS DES SALARIES FRANÇAIS.

NON NOUS REFUSONS QUE VOUS VENDIEZ PAR PETITS MORCEAUX LES HOTELS ET LES SALARIES QUI ONT FAIT LA GLOIRE ET LA FIERTE DU GROUPE ICI ET AILLEURS.

LA CFDT A ORGANISE UNE MOBILISATION GENERALE DE SALARIES DU GROUPE TOUTES MARQUES CONFONDUES LE 31 MARS DE 10 H à 11 H DEVANT L'HOTEL IBIS PARIS BERTHIER 163 bis Avenue de Clichy 75017



LA CFDT A INVITE LES MEDIAS A UN POINT PRESSE CE JOUR LA DEVANT L'HOTEL.

Hôtel Ibis/ franchise: salariés inquiets : Article AFP (Agence France Presse) 31/03/2010

Cinq hôtels Ibis (groupe Accor) en France vont être cédés en franchise, ce qui inquiète leurs salariés dont quelques dizaines ont manifesté mercredi à Paris, a constaté une journaliste de l'AFP. Le comité central d'entreprise (CCE) des hôtels Ibis a émis mercredi un avis négatif sur ce projet de cession des hôtels d'Agen, Alès (Gard), Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Saint-Rambert d'Albon (Drôme) et de Strasbourg Palais des Congrès, employant au total une centaine de salariés, à "des franchisés connus de la marque et du groupe", selon la direction.

"Nous maintenons l'activité hôtelière et l'emploi", a assuré à l'AFP Dominique Esnault, directrice générale d'Ibis France, rappelant que 63% des 378 hôtels Ibis en France sont sous franchise. Des accords ont été conclus en mars 2009 avec les syndicats sur les modalités d'accompagnement des salariés en cas de cession, qui "seront respectés", a-t-elle ajouté. Ces textes prévoient de maintenir le statut individuel des salariés ainsi que pendant quinze mois les accords collectifs les concernant. Les salariés ne souhaitant pas rester dans les hôtels cédés peuvent aussi être reclassés en interne.

"Nous doutons de garder tous nos avantages - 13e mois de salaire, mutuelle, prime d'intéressement...", a témoigné une salariée d'Aulnay-sous-Bois, clamant avec ses collègues "Accor, pas d'accord" devant l'Ibis de l'avenue de Clichy (XVIIe arrondissement) où se tenait le CCE. "Après avoir contribué à l'essor du groupe, et pour nous remercier, le groupe n'a qu'une seule idée en tête: nous vendre (...) Voilà comment on traite les salariés, lorsque les actionnaires exigent de meilleurs rendements financiers", a estimé la CFDT dans un tract. La directrice générale a rappelé que "pour permettre l'accélération du développement du groupe dans le monde, et pour permettre de rénover notre réseau au plus vite, il a été décidé en 2006 de s'appuyer sur des partenaires en franchise et d'éventuellement revendre certains hôtels jugés moins stratégiques".

Dans les moments difficiles la CFDT reste toujours aux côtés des salariés pour défendre leurs intérêts Consultez nous sur Internet : www.cfdt-accor.org